

Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

AEROSIL® R 7200

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique: Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle,

produits de reaction avec la silice

Formule chimique: C10H20O7Si2

Numéro d'identification

UE

N° CAS 100402-78-6 **N°CE** 309-515-8

N° d'enregistrement

REACH

01-2119379499-16-0000 (TPR)

Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Peintures et laques

Plastiques Elastomère

Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH

Rellinghauser Str. 1-11

45128 Essen Germany

 Téléphone
 : +49 6181 59 4787

 E-mail
 : sds-hu@evonik.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Substances et mélanges auto-

chauffants

Catégorie 2

H252: Matière auto-échauffante en grandes

quantités; peut s'enflammer.

2.2 Éléments d'étiquetage



Mentions d'Avertissement: Attention

Déclaration(s) de risque: H252: Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut

s'enflammer.

Conseils de Prudence

Prévention: P235: Tenir au frais.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Stockage: P407: Maintenir un intervalle d'air entre les piles ou les palettes.

P413: Stocker les quantités en vrac de plus de 480 kg à une

température ne dépassant pas 35 °C.

P420: Stocker séparément.

2.3 Autres dangers Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0.1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux

de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Désignation chimique Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle,

produits de reaction avec la silice

Numéro d'identification UE:

N° CAS: 100402-78-6

000005044862 FR 2024-04-07



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

N°CE: 309-515-8

N° d'enregistrement 01-2119379499-16-0000 (TPR)

REACH:

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrem ent REACH	facteurs M:	Notes
Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)- 3propyle, produits de reaction avec la silice		100402-78-6	309-515-8	01- 2119379499- 16	Aucune information disponible.	

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Classification

Classification	Notes
Classification: Self-heat.: 2: H252;	Aucune
	informati
Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	on
	disponibl
Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	e.
T	
l oxicite aigue, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg	
Tavisité sieux inhalations Ol 50s 5 04 man/l	
Toxicite algue, innalation: CL 50: > 5,01 mg/l	
Toxicité aigue cutanée: DL 50: > 5 000 mg/kg	

CLP: Règlement n° 1272/2008

Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des premiers soins requis

Inhalation: Dans le cas de libération de poussière de produit: Troubles

possibles: toux, éternuements Transporter à l'air frais.

Contact avec la Peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Contact oculaire: Troubles possibles provoqués par l'effet de corps étranger. Laver

les yeux à grande eau. En cas de troubles persistants: faire

examiner par l'ophtalmologiste.

Ingestion: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. après

absorbtion de grandes quantités de substance / En cas de

troubles: Prévoir des soins médicaux.

Protection individuelle des secouristes: Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

[#] Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

^{##} Cette substance est répertoriée comme SVHC.



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

Symptômes: Aucuns connus.

Dangers: Aucuns connus.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Jet d'eau vaporisée, mousse, CO2, poudre sèche. Adapter

le produit d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau à pleine puissance pour éviter

une dispersion et une propagation de l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la

substance ou du mélange:

En cas d'incendie, dégagement possible de: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, produits de décomposition

organiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre

l'incendie:

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

feu:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Porter un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussières. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat).

6.1.1 Pour les non-secouristes: Aucune information disponible.

6.1.2 Pour les secouristes: Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau

souterraine les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage:

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres

rubriques:

Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travailou sur les machines. Le cas échéant, système

d'aspiration, voir aussi section 7.

Conseil de manipulation en toute

sécurité:

Le cas échéant: Système d'aspiration.À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.

Mesures à prendre pour éviter le

contact:

Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.Protéger

contre la chaleur et les rayons du soleil. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder les récipients éloignés de matières

inflammables et explosives.

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations

particulière(s): disponibles

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste

de travailou sur les machines. Le cas échéant, système

d'aspiration. voir aussi section 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à écrans latéraux En cas d'apparition

de poussières: lunettes masques

Protection des Mains: Informations supplémentaires: Porter des gants de

protection réalisés dans les matériaux suivants: tissu,

caoutchouc, cuir.

Informations supplémentaires: Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière ne sont pas

valables pour les solides non dissous/les poussières.



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

Protection de la peau et du corps: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En

cas d'apparition de poussières: Masque antipoussière

disposant d'un filtre à particules P2

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Contrôles environnementaux: voir section 6.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:solideForme:PoudreCouleur:BlancOdeur:Inodore

Seuil olfactif: Non applicable

Point de fusion:

Non applicable Décomposition

Non applicable Décomposition

Aucune information disponible.

Inflammabilité:

Addate information disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité -

Aucune information disponible.

supérieure (%)

Limites d'explosivité - inférieure

Aucune information disponible.

(%):

Point d'éclair: Non applicable (solide)

Température d'auto-inflammation: Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut

s'enflammer.

Température de décomposition: > 150 °C

pH: 4 - 6 (40 g/l, 20 °C) 1: 1 dans suspension Eau/méthanol

Viscosité

Viscosité, dynamique: Non applicable (solide)
Viscosité, cinématique: Non applicable (solide)

Durée d'écoulement: Aucune information disponible.

Solubilités

Solubilité dans l'eau: difficilement soluble

Solubilité (autre): Aucune information disponible.

Taux de dissolution: faible vitesse de dissolution

Coefficient de partition (n-

octanol/eau):

Non applicable

Stabilité de la dispersion: Evaluation: faible stabilité de dispersion

Pression de vapeur: Non applicable

Densité relative: Aucune information disponible.



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

Densité: Approximatif 2 gcm3 (20 °C) **Densité apparente:** Aucune information disponible.

Tension de vapeur (air = 1): Caractéristiques de la particule

Granulométrie: Voir le commentaire au-dessous du titre suivant.

Aucune information disponible.

Répartition de la taille des particules:

La structure de la silice amorphe synthétique (SAS) d'Evonik peut être décrite par des particules constitutives qui sont liées de manière covalente pour former des agrégats. En raison de la liaison covalente, il n'y a pas de limites de phases entre les particules constitutives, elles ont perdu leur identité physique et ne peuvent donc être considérées que comme des structures primaires. Par ailleurs, les agrégats

s'assemblent de manière lâche pour former des

agglomérats. Les agglomérats sont les particules dont se compose le produit lorsqu'il est commercialisé. Taille des structures primaires/Taille des particules : les structures primaires peuvent uniquement être mesurées par un microscope électronique de transmission (MET).La taille pour la SAS d'Evonik se situe dans la plage de 2,5 – 50 nm (d50, basée sur des chiffres). Comme expliqué ci-dessus, ces particules n'apparaissent cependant pas sous forme de

particules isolées.

Empoussiérage: Éviter la formation de poussières.

Surface spécifique: Pour connaître les données physicochimiques spécifiques, veuillez consulter le matériel d'information sur les produits.

Charge de surface/Potentiel zêta: Donnée non disponible

Evaluation: Evaluation: Cette substance/Ce mélange contient des

nanoformes (selon le décret REACH).;

Forme: Forme: sphéroïdal;
Crystallinité: Crystallinité: amorphe;

Traitement de surface: Propriétés de la particule enduite: hydrophobe; Traitement

de surface /Revêtements: Oui;

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: N'est pas attendu en raison de la structure

Température minimale d'ignition: 440 °C (VDI 2263) **Peroxydes:** Non applicable

Propriétés explosives de la

poussière:

Non sujet àun coup de poussière VDI 2263

Taux d'évaporation: Non applicable

Énergie minimale d'ignition: > 10 kJ

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les

conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions Risque d'échauffement spontané

dangereuses:

10.4 Conditions à éviter: L'hydrophobie disparaît à des températures > 150 °C.

10.5 Matières incompatibles: Aucuns connus.



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. produits de décomposition organiques Stable dans des conditions normales. Le produit ne sera pas exposé à une

polymérisation dangereuse.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations générales: Aucun effet néfaste lié à l'utilisation de ce produit n'a jusqu'à ce jour été

révélé.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact avec la Peau: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact oculaire: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Ingestion: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: DL 50 (Rat, Féminin, Masculin): > 5.000 mg/kg (OECD 401) (Analogie)

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice DL 50 (Rat, Féminin, Masculin) : > 5.000 mg/kg (Analogie)

Contact avec la peau

Produit: DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg (Analogie)

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice DL 50 (Lapin) : > 5.000 mg/kg (Analogie)

Inhalation

Produit: CL 50 (Rat, Féminin, Masculin, 4 h): > 5,01 mg/l (OECD 436) Poussières,

brouillards et émanations, (Analogie)

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice CL 50 (Rat, Féminin, Masculin, 4 h): > 5,01 mg/l Poussières, brouillards et

émanations, (Analogie) Non applicable, Vapeur

Toxicité à dose répétée

Produit: NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral, 28 day, 7 jours

par semaine): >= 1.000 mg/kg Pas d'effets négatifs. (Analogie)

Composants:

Acide propene-2 oique, NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral, 28 day, 7 jours methyl-2, ester de par semaine): >= 1.000 mg/kg Pas d'effets négatifs. (Analogie)

000005044862 FR 2024-04-07



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

(trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: OECD 404 (Lapin): Non irritant; (Analogie)

Composants:

Acide propene-2 oique.

methyl-2, ester de

(trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec

la silice

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: analogue à la méthode OECD (Lapin): Non irritant; (Analogie)

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec

la silice

analogue à la méthode OECD (Lapin): Non irritant, (Analogie)

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429

OECD 404 (Lapin): Non irritant . (Analogie)

(Souris): N'est pas un sensibilisateur cutané. (Analogie)

Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye); N'est pas un sensibilisateur

cutané. (Analogie)

Composants:

Acide propene-2 oique,

methyl-2, ester de

(trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec

la silice

test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429

(Souris): N'est pas un sensibilisateur cutané. (Analogie)

Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur

cutané. (Analogie)

Cancérogénicité

Produit: Aucune indication quant à un effet cancérigène.

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice

Aucune indication quant à un effet cancérigène.

Mutagénicité des Cellules Germinales

aucune indication quant à un effet mutagène

In vitro

Test de mutation du gène (OCDE 471): négatif; (Analogie); **Produit:**

Test de mutation du gène (OECD 490): négatif; (Analogie); Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif; (Analogie);

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice

Test de mutation du gène (OCDE 471): négatif (Analogie) Test de mutation du gène (OECD 490): négatif (Analogie) Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif (Analogie)

In vivo

Produit: Aberration chromosomique (OECD 475) Oral (Rat, mâle): négatif; (Analogie)

Composants:



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

Aberration chromosomique (OECD 475) Oral (Rat, mâle): négatif (Analogie)

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice

Toxicité pour la reproduction

Produit:

pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit:

Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice Pas d'indications de propriétés critiques

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit:

Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice Pas d'indications de propriétés critiques

Risque d'Aspiration

Produit: Non applicable

Composants:

la silice

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.;

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec Aucune information disponible.

Autres dangers

la silice

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.;

000005044862 FR 2024-04-07

10/18



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: CL 50 (Brachydanio rerio, 96 h): > 10.000 mg/l L'indication de l'effet

toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice CL 50 (Brachydanio rerio, 96 h): > 10.000 mg/l L'indication de l'effet

toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

Invertébrés Aquatiques

Produit: CE50 (Daphnia magna, 24 h): > 1.000 mg/l L'indication de l'effet toxique

se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice CE50 (Daphnia magna, 24 h): > 1.000 mg/l L'indication de l'effet toxique

se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l

(OCDE 201) (Analogie)

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle,

produits de reaction avec

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l

(OCDE 201) (Analogie)

la silice

Toxicité pour les microorganismes

Produit: CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)

(Analogie)

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)

(Analogie)

produits de reaction avec la silice

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice Aucune information disponible.

000005044862 FR 2024-04-07



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de

(trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec

la silice

Toxicité pour les microorganismes

Produit: CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)

(Analogie)

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de

(trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec

la silice

CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)

(Analogie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Les méthodes d'évaluation de la persistance et de la biodégradabilité ne

sont pas applicables pour ce produit de manière analogue aux

substances anorganiques.

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de

(trimethoxysilyl)-3propyle,

produits de reaction avec

la silice

Les méthodes d'évaluation de la persistance et de la biodégradabilité ne

sont pas applicables pour ce produit de manière analogue aux

substances anorganiques.

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la silice Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Non attendu.

Composants:



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

Acide propene-2 oique, Non attendu.

methyl-2, ester de (trimethoxysilyl)-3propyle,

produits de reaction avec

la silice

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Log Kow: Non applicable

Composants:

Acide propene-2 oique, methyl-2, ester de

(trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec

la silice

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit Une mobilité notaire dans le sol n'est pas attendue.

Log Kow: Non applicable

Composants:

Acide propene-2 oique,

Une mobilité notaire dans le sol n'est pas attendue.

methyl-2, ester de

(trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la

silice

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

Composants:

Acide propene-2 oique, Substance VPVB non classée, Substance PBT non classée methyl-2, ester de

(trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la

silice

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

> comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des

niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

Acide propene-2 oique. Aucune information disponible.

methyl-2, ester de

(trimethoxysilyl)-3propyle, produits de reaction avec la

silice

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers

Produit: Les données en notre possession n'entra nent pas de marquage pour

l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: Examinez toutes les réglementations locales et fédérales

sur la santé et la pollution pour les procédures d'élimination des déchets appropriées. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de

la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le

fabricant / l'autorité.

Emballages Contaminés: Mettre les emballages rincés à la disposition des services de

recyclage locaux. Autres pays: observer les réglements

nationaux.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 ONU/N° d'identification

ADN : UN 3190
ADR : UN 3190
RID : UN 3190
IMDG : UN 3190
IATA : UN 3190

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : SOLIDE INORGANIQUE AUTO-ÉCHAUFFANT, N.S.A.

(Synthetic, amorphous Silica, treated with Organosilane)

ADR : SOLIDE INORGANIQUE AUTO-ÉCHAUFFANT, N.S.A.

(Synthetic, amorphous Silica, treated with Organosilane)

RID : SOLIDE INORGANIQUE AUTO-ÉCHAUFFANT, N.S.A.

(Synthetic, amorphous Silica, treated with Organosilane)

IMDG : SELF-HEATING SOLID, INORGANIC, N.O.S.

(Synthetic, amorphous Silica, treated with Organosilane)

IATA : Self-heating solid, inorganic, n.o.s.

(Synthetic, amorphous Silica, treated with Organosilane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 4.2
ADR : 4.2
RID : 4.2
IMDG : 4.2
IATA : 4.2

14.4 Groupe d'emballage

ADN



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

Nom du produit: AEROSIL® R 7200

Groupe d'emballage Ш Code de classification S4 Étiquettes 4.2

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification S4 Numéro d'identification du 40 danger

Étiquettes 4.2 Code de restriction en (E)

tunnels

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification **S4** Numéro d'identification du 40

danger

Étiquettes 4.2

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 4.2 **EmS Code** F-A, S-J Remarques On deck only.

IATA (Uniquement par avion cargo)

471 Instructions de

conditionnement (avion

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 4.2

IATA (Aéronefs de transport de passagers et de marchandises)

Instructions de 469

conditionnement (avion de

ligne)

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 4.2

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour non

l'environnement

ADR

Dangereux pour non

l'environnement

RID

Dangereux pour non

l'environnement

IMDG

Polluant marin non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de

000005044862 FR 2024-04-07



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de la sécurité de la matière n'est nécessaire/n'a été effectuée pour ce produit.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Non applicable

Convention de Stockholm

Non applicable

Convention de Rotterdam

Non applicable

Protocole de Kyoto

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; ADN - Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales; **AGW** - Occupational exposure limit; **ASTM** - Société américaine de contrôle de matériaux; AwSV - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; BSB -Biochemical oxygen demand; c.c. - récipient fermé; CAS - Société d'attribution de numéros CAS: CESIO - Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires; CSB - Chemical oxygen demand; DMEL - Niveau effet minimal dérivé; DNEL -Niveau effet zéro dérivé; EbC50 - median concentration in terms of reduction of growth; EC -Effective concentration; EINECS - Inventaire européen sur les produits chimiques; EN -European norm; ErC50 - median concentration in terms of reduction of growth rate; GGVSEB - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale; GGVSee - Décret sur les matières dangereuses mer; GLP - Bonne pratique de laboratoire; GMO - Organisme modifié par voie génétique; IATA - Association internationale de transport par avion; ICAO - Organisation internationale d'aviation civile; IMDG - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau; ISO - Organisation internationale de normalisation; LD/LC - lethal dosis/concentration: LOAEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.; LOEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences; M-Factor - multiplying factor; NOAEL - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.; NOEC - Concentration sans effet pouvant être observé; NOEL - Dose sans effet pouvant être observé; o.c. - récipient ouvert; OECD -Organisation pour la coopération et le développement économiques; OEL - Valeurs limites d'air au poste de travail; PBT - Persistant, bio-accumulatif, toxique; PNEC - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.; REACH - Enregistrement REACH; RID - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail; SVHC - Substances liées à des craintes particulières; TA - Instruction technique; TRGS - Règles techniques pour les matières dangereuses; vPvB - très persistant, très bio-accumulable; WGK - Classe de contamination de l'eau



Version: 1.12

Date de Publication: 12.02.2019 Date de dernière révision: 10.10.2022 Remplace la version: 02.02.2022

Principales références de la Aucune information disponible.

littérature et sources de données:

Informations de formation:

Aucune information disponible.

Informations de révision

Avis de non-responsabilité:

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes. Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entrainent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.